

# MAIRIE DE LES ARCS

## Registre du Conseil Municipal

L'an deux mil quatorze le vingt et un juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LES ARCS Var, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Alain PARLANTI, Maire

**Date de la convocation :** 15 juillet 2014

**Présents :** Nathalie GONZALES, Nadine BRONNER, Christophe FAURE, Claudie CHAUVIN, Marcel FLORENT, Jean-Claude KREISS, Chantal BEGANTON, Patrice BORSI, Nathalie CHALOPIN, Fabrice MAGAUD, Sophie BONNAUD, Frédéric LAMAT, Léo DOMERGUE, Barbara BOURCET, Olivier POMMERET, Damien LOMBARD, Céline CESAR, Aurélie CALVO, David ROLFI, Jean-Michel BIARESE

**Absent :** Guy LANGUILLAT

**Excusés :** Nicolas DATCHY, Colette DEMEURE

**Procurations :** Max CARZOLI à Christophe FAURE, Christine CHALOT FOURNET à Alain PARLANTI, Elisabeth PROST à Patrice BORSI, Karine SAINT ETIENNE à Frédéric LAMAT, Carole LEDIG à Jean-Michel BIARESE

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Absent	Excusés	Votants
29	21	1	2	26

**Procès verbal de la séance précédente :** Adopté à l'unanimité

**Secrétaire de séance :** Barbara BOURCET

**Ordre du jour :** M. le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'une délibération supplémentaire : 14.06.83 – Demande de subvention pour l'organisation de manifestations culturelles 2014-2015, spectacle vivant : représentations théâtrales à la salle Oiseau lyre.

14.06.81	Convention entre la commune et la communauté d'agglomération dracénoise relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables) et des certificats opérationnels
14.06.82	Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
14.06.83	Demande de subvention pour l'organisation de manifestations culturelles 2014-2015, spectacle vivant : représentations théâtrales à la salle Oiseau lyre.
	Questions diverses

**14.06.81 - Convention entre la commune et la communauté d'agglomération dracénoise relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables) et des certificats opérationnels.**

La commune étant dotée d'un document d'urbanisme, approuvé le 29 mai 2013, son Maire est compétent pour délivrer, au nom de la commune, les permis de construire, d'aménager ou de démolir, pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable

(article L.422-1 du code de l'urbanisme) et pour délivrer les certificats d'urbanisme (article L 410-1 du code de l'urbanisme).

Le Maire peut charger les services d'un groupement de collectivités des actes d'instruction :

- Des demandes de certificat d'urbanisme (art. R 410-5 du code de l'urbanisme)
- Des demandes de permis et des déclarations (art. R 423-15 du code de l'urbanisme)

Cette délégation présenterait l'intérêt de faire profiter la commune de l'expertise acquise par les services de la CAD en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme. Elle s'inscrit dans une démarche de simplifications des procédures et d'harmonisation des pratiques pour une meilleure sécurité juridique.

Aussi, compte tenu de ces éléments, le conseil municipal délibère et décide :

- de confier aux services de la communauté d'agglomération dracénoise l'instruction des permis, déclarations et certificats d'urbanisme opérationnels relevant des compétences de la commune.
- d'approuver la convention correspondante et d'autoriser le Maire à la signer.

Vote : unanimité

#### **14.06.82 - Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

*Arrivée de M. DATCHY qui prend part au vote.*

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de LES ARCS SUR ARGENS rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de LES ARCS SUR ARGENS estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de LES ARCS SUR ARGENS soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Vote : unanimité

#### **14.06.83 – Demande de subvention pour l'organisation de manifestations culturelles 2014-2015, spectacle vivant : représentations théâtrales à la salle Oiseau lyre.**

La commune propose chaque année un programme de pièces de théâtre et spectacles dont les représentations ont lieu dans la salle de l'Oiseau Lyre pouvant accueillir 170 spectateurs, et possédant un accès et places PMR.

Pour la saison 2014/2015, et afin d'offrir un accès à la culture aux habitants de la commune, mais aussi à ceux des villes environnantes de la Dracénie, seront programmés 6 spectacles vivants de compagnies nationales (dont 2 régionales).

La programmation est composée de pièces de théâtre revisitant des œuvres de grands auteurs, des spectacles de création, ainsi qu'un concert de chants populaires méditerranéens :

- Spectacle cabaret « **De l'usage des bottines** » le 14 novembre 2014, *création, Compagnie Amarante, adultes ;*
- Spectacle théâtrale-marionnettes « **Blanche Neige décongelée** » le 23 janvier 2015, *d'après le conte Blanche Neige des Frères GRIMM, Compagnie Bao, spectacle en famille à partir de 3 ans ;*
- Représentation théâtrale « **Jules et Marcel** » le 13 février 2015, *Lectures de correspondances entre Marcel Pagnol et Raimu, Compagnie du Théâtre du Verseau de Cannes, mise en scène Nicolas Pagnol ;*
- Théâtre musical et dansé « **Sur la Terre du Petit Prince** » le 14 mars 2015, *d'après le conte le Petit Prince de M. de Saint Exupéry, Compagnie Théâtre d'Art, à partir de 5 ans ;*
- Théâtre classique et humoristique « **Le goût du baiser sous les étoiles** » le 17 avril 2015, *quatre nouvelles de Guy MAUPASSANT, à partir de 12 ans ;*
- Concert « **Chants populaires de Méditerranée** » le 22 mai 2015, *compagnie Rassegna, Marseille, tous publics.*

Il est précisé que 2 des spectacles sont accessibles aux jeunes enfants pour leur donner le goût du théâtre.

L'estimation de l'ensemble de l'opération est de 18 000 € TTC, comprenant la commande des représentations, ainsi que la communication qui se fera sur l'ensemble du territoire de la Dracénie.

Il est proposé de solliciter des aides financières les plus larges possibles auprès du Conseil général et du Conseil Régional. Le plan de financement pourrait être établi comme suit :

Conseil Général :	5 400.00 €	Soit un taux de 30 %
Conseil Régional :	5 400.00 €	Soit un taux de 30 %
Autofinancement :	7 200.00 €	Soit un taux de 40%
<hr/> Total TTC	18 000.00 €	

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal délibère et décide :

- d'adopter la programmation des spectacles vivants pour la saison 2014-2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet,
- de solliciter les aides financières les plus larges possibles auprès du Conseil Général et du Conseil Régional,
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches pour la mise en place du financement,
- de charger Monsieur le Maire d'adresser aux différents partenaires financiers sollicités les demandes de subventions.

Vote : unanimité

**Questions diverses :**

Néant.

La séance est levée à 18h55.